

# **ACTION URGENTE - Interpellez vos député·e·s pour protéger votre liberté d'expression**

1er décembre 2019



**Dans le monde entier les organisations de défense des droits des Palestiniens sont de plus en plus ciblées par des attaques et des tentatives d'assimiler leurs actions à de l'antisémitisme. Aujourd'hui, tout individu critique des politiques israéliennes risque cet amalgame, par une campagne de délégitimation et diffamation menée par le gouvernement israélien et les lobbies le soutenant, notamment ceux qui gravitent autour du ministère des Affaires stratégiques israélien. L'un des outils de cette campagne qui est en vogue actuellement en Europe, c'est ladite « définition de travail de l'antisémitisme de l'IHRA » (ou « définition IHRA »), adoptée par un nombre croissant d'institutions sous la pression de l'Etat d'Israël.**

**Aujourd'hui, c'est un groupe de députés français menés par le député Sylvain Maillard qui cherche à la faire approuver par une résolution à l'Assemblée nationale qui sera discutée et soumise au vote des député·e·s les 3 et 4 décembre 2019.**

**Pourquoi cette proposition de résolution menace notre liberté d'expression ?**



# LES DANGERS DE LA « PROPOSITION DE RÉSOLUTION MAILLARD »

Pour un combat sincère contre l'antisémitisme  
et toutes les autres formes de racisme

Pour le droit de contester la politique de l'état d'Israël

Face aux tentatives d'amalgames et d'intimidations

Cette proposition de résolution veut faire adopter une définition produite par des groupes de pression pro-Israéliens qui comprend la critique de l'Etat d'Israël comme une forme d'antisémitisme.

>> Lire la fiche synthétique « **Les 3 raisons pour lesquelles les député-e-s doivent s'opposer à la proposition de résolution n°2403** »

>> Lire la brochure Les dangers de la « proposition de résolution Maillard » et sa synthèse

>> Lire la fiche « La définition de l'antisémitisme de l'IHRA : nos libertés menacées »

La proposition de résolution initiale (n°1952) a été supplantée par une nouvelle version : la proposition de [résolution n°2403](#). Si l'exposé des motifs a été remanié, celui-ci exprime **toujours des amalgames dangereux**.

En outre, la résolution en elle-même vise toujours à adopter la « définition de l'antisémitisme de l'IHRA ». Si elle a remplacé « approuve sans réserve la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste » par « approuve la définition opérationnelle... », cela **ne garantit pas que les exemples associés à la définition ne seront pas utilisés pour réprimer la critique de l'Etat d'Israël**. Notre demande d'exclusion explicite des exemples n'a pas été prise en compte.

Grâce à des actions collectives locales et nationales, la nouvelle version de la résolution a été signée par beaucoup moins de député-e-s que la version initiale, **c'est une belle avancée. Il faut maintenant empêcher l'adoption de cette résolution**.

**Que demander à nos député-e-s ?**

**De ne pas co-signer ni voter en faveur de la proposition de résolution n°2304 qui sera discutée à l'Assemblée les 3 et 4 décembre 2019.**

## Comment procéder ?

**Envoyer un courrier à votre député·e (modèle ci-dessous) et/ou prenez rendez-vous avec lui/elle.**

*Monsieur le Député / Madame la Députée,*

En tant que citoyen·ne soucieuse du respect des droits de l'Homme et en particulier de la liberté d'expression et de la lutte contre le racisme y compris l'antisémitisme, je souhaite vous alerter sur la proposition de résolution n°2403 visant à lutter contre l'antisémitisme.

En premier lieu, l'exposé des motifs présente l'antisionisme comme une forme d'antisémitisme. Cela relève d'un amalgame dangereux pour la liberté d'expression.

Il vise à faire taire les voix critiques des politiques de l'Etat d'Israël en instrumentalisant l'antisémitisme.

En outre, la proposition de résolution "approuve la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste" (IHRA) et "invite le Gouvernement, dans un travail de pédagogie, à la diffuser auprès des services éducatifs, répressifs et judiciaires." Comme de nombreuses associations et personnalités **l'ont démontré**, la définition et ses exemples associés constituent une atteinte à la liberté de critiquer les politiques israéliennes et sont issues de groupes d'influence liés au gouvernement israélien qui cherchent à discréditer les défenseurs des droits des Palestiniens. En France, le réseau d'influence ELNET, proche d'organisations de colons israéliens, a travaillé à promouvoir l'adoption de la définition.

Rappelons également que la CNCDH (Commission Nationale Consultative des droits de l'Homme), l'institution indépendante de référence sur la protection des droits de l'Homme, s'est opposée fermement à la « définition de l'IHRA » dans ses deux derniers rapports sur le racisme et l'antisémitisme (voir le [rapport 2018](#)).

Au nom du principe fondamental de liberté d'expression, je vous demande, Monsieur le Député / Madame la Députée, de ne pas co-signer ni voter en faveur d'une proposition de résolution :

- qui ferait l'amalgame entre antisionisme et antisémitisme
- qui n'écarterait pas explicitement les exemples associés à la définition IHRA

[Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec lui/elle] Je souhaiterais m'entretenir au plus vite de ce sujet avec vous à une date qui vous conviendra le mieux.

Je vous remercie de l'attention que vous aurez portée à ma demande. Veuillez agréer, Madame/Monsieur, mes sincères salutations.

[Votre signature]

Vous pouvez **envoyer ce message à votre député·e** :

- **par e-mail** : [retrouvez le nom et les coordonnées de votre député·e ici](#) (liste par département).
- **par courrier postal** en l'envoyant à cette adresse :  
NOM prénom  
Assemblée nationale  
126 Rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

**Avec les annexes téléchargeables ici, au choix :**

- La fiche d'une page « Les 3 raisons pour lesquelles les député·e·s doivent s'opposer à la proposition de résolution n°2403 »
- La brochure « Les dangers de la résolution Maillard »
- La lettre ouverte « Entrave à la liberté d'expression et à l'universalité du combat antiraciste : 39 ONG demandent aux députés français le retrait de la résolution Maillard ».
- La fiche-contexte "Les définition de l'antisémitisme de l'IHRA : nos libertés menacées
- Un avis juridique du juriste Hugh Tomlinson sur la définition de l'IHRA

**N'hésitez pas à le/la relancer par téléphone.**

**Si vous recevez une réponse** : merci de nous la transmettre à [contact@plateforme-palestine.org](mailto:contact@plateforme-palestine.org)

### Partager l'appel sur les réseaux sociaux

????Les défenseurs des droits des Palestiniens de +en+ ciblés par des fausses accusations d'antisémitisme y compris via la "définition IHRA" ????Des députés cherchent à la faire approuver par une résolution à l'Assemblée qui sera votée le 4 décembre. Agissez > <https://t.co/TmhLlbHhuX> [pic.twitter.com/AFnjaPqSc0](https://pic.twitter.com/AFnjaPqSc0)

— Plateforme Palestine (@PFPalestine) November 20, 2019

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [La définition de l'antisémitisme de l'IHRA : agir pour protéger votre liberté d'expression](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/ACTION-URGENTE-Interpellez-vos-depute-e-s-pour-protoger-votre-liberte-d>